

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1124-20  
concernant les dérogations mineures et abrogeant les Règlements  
565-92, 620-95 et 879-10**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1124-20 concernant les dérogations mineures et abrogeant les Règlements 565-92, 620-95 et 879-10

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1124-20 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation **3 février 2020, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de permettre une certaine souplesse dans l'application de certaines dispositions contenues au règlement de zonage et de lotissement sans devoir recourir aux procédures d'amendement de règlement

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,  
Ce 10<sup>e</sup> jour de janvier 2020

Céline LeBlanc  
Greffière